

Aymeric PENSIER
94700 Maisons-Alfort

Monsieur Georges Winckler
Commissaire-enquêteur
Mairie de Mont-Lozère-et-Goulet
Quartier de la remise
D 901
48190 Mont-Lozère-et-Goulet

Objet : Enquête publique sur le projet de détachement de la commune déléguée de Bagnols les Bains.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ayant mes origines à Bagnols les Bains, je m'y rends chaque année avec plaisir en vacances. Je suis profondément attaché à ce village où mes aïeux ont durement travaillé. En toute modestie, j'estime être légitime à vous donner mon avis dans le cadre de l'enquête publique dont M. le Préfet vous a confié la conduite. Néanmoins, j'entends limiter mon intervention à mes champs de compétences, en l'espèce l'eau, l'assainissement et les infrastructures publiques.

S'agissant de l'assainissement, Bagnols avait mis en service une nouvelle station d'épuration sous la mandature de M. Pierre Bonicel. L'efficacité de cet équipement suppose néanmoins que le réseau d'évacuation des eaux fonctionne en mode séparatif : d'une part les eaux pluviales évacuées directement vers la rivière, d'autre part les eaux usées acheminées vers la station d'épuration pour y être traitées. En l'absence de réseau séparatif, la station d'épuration est mise en situation de débordement lors de fortes précipitations et les polluants sont déversés directement dans le Lot, créant un grave dommage environnemental au bassin aval.

Consciente de la nécessité d'achever ces travaux de doublage du réseau, la municipalité de Bagnols avait provisionné un budget de 200 000 € sous la mandature de M. Francis Castan, provision alimentée par les abonnés de la régie d'eau potable de Bagnols. Lors de la fusion des 6 communes, ce reliquat a donc été absorbé par le budget annexe « eau et assainissement » de la commune nouvelle de Mont-Lozère-et-Goulet.

Je déplore que ces travaux, pourtant urgents et nécessaires, n'aient pas été menés à bien par la municipalité de Mont-Lozère-et-Goulet qui disposait des fonds disponibles à cet effet. A l'examen du document n°6 mis en ligne par la préfecture, je note en page 13 que d'importantes dépenses d'investissement ont été réalisées par Mont-Lozère-et-Goulet au titre du budget « eau et assainissement » : 410 000 € en 2020, 464 000 € en 2021,

153 000 € en 2022, 287 000 € en 2023. A ma connaissance, aucun investissement n'a été réalisé au cours de cette période pour le réseau d'assainissement de Bagnols. En d'autres termes, les 200 000 € épargnés par les abonnés bagnolais avant la fusion ont été utilisés par la municipalité de Mont-Lozère-et-Goulet pour mener des travaux dans les autres communes déléguées.

La rareté de la ressource en eau et la nécessité d'en user avec sobriété, voire avec parcimonie, sont des points qui font désormais consensus parmi les experts en hydrologie. C'est pourquoi l'action publique encourage les collectivités à mettre en place une tarification responsabilisante incitant à économiser la ressource. Je suis hélas au regret de constater que la municipalité de Mont-Lozère-et-Goulet reste sourde à ces incitations en maintenant une tarification dégressive encourageant au contraire au gaspillage : les 5 premiers m³ sont facturés 6,95 € l'unité, mais on tombe à 0,3 € par m³ consommé au-delà du 120^{ème}.

En résumé, la politique de l'eau menée par Mont-Lozère-et-Goulet est celle d'un passager clandestin indifférent au bien commun : elle ne réalise pas la mise en séparatif du réseau d'assainissement de Bagnols, faisant peser un risque de pollution sur les communes en aval ; elle maintient une tarification incitative au gaspillage favorisant outrageusement les gros consommateurs. Cette indifférence et ce manque de vision prospective sont sans doute à rapprocher de la perspective de transfert de la compétence « eau et assainissement » vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) en 2026. Je déplore cette politique à courte vue visant à satisfaire les gros usagers au détriment de l'intérêt collectif. Cette pusillanimité contraste avec les efforts menés par le département et plusieurs communes de Lozère pour préserver la ressource en eau, par exemple en favorisant la récupération des eaux pluviales pour abreuver le cheptel, des efforts que le ministre de l'agriculture M. Fesneau est récemment venu saluer.

Du point de vue de la salubrité publique, les installations de « toilettes publiques » ont toutes été fermées l'une après l'autre alors que le village en a compté jusqu'à 4. Cette situation est problématique, par exemple à la sortie de l'office dominical, ou bien lorsque des manifestations importantes comme le rallye ou le vide-grenier sont organisées dans le village.

En dehors du boulodrome, le village ne dispose plus d'aucune infrastructure sportive, alors qu'il a compté un minigolf, un terrain de football et deux courts de tennis. J'ignore pourquoi la municipalité a démolit le minigolf à l'automne dernier, le terrain qui l'accueillait étant désormais laissé à l'état de friche. La mise en service d'une bibliothèque cet hiver est bien loin de compenser l'état d'abandon des infrastructures sportives, état de fait propre à rebuter l'installation de jeunes foyers avec enfants.

L'état d'indigence de la voirie à l'entrée ouest du village me désole : les jours de pluie, il est impossible de cheminer sur le trottoir sans être éclaboussé par les véhicules passant dans les flaques de la chaussée. Les espaces verts sont régulièrement tondus, mais la même attention n'est pas portée à l'état des trottoirs ni à l'entretien des bacs à fleurs. Sans le

dévouement de quelques habitants de la rue des thermes, il y a bien longtemps que les rosiers de la descente vers les thermes seraient morts de soif faute d'arrosage.

De façon plus grave et qui pourrait être lourde de conséquences, on observe que les jeux pour enfants de la plagette sont rafistolés tant bien que mal avec du ruban adhésif. Dans le même registre, le mur de soutènement de la rue du Ranquet présente des fissurations dont j'ignore si elles font l'objet d'une surveillance. On observe également d'importantes fissures de la rambarde en béton dominant le Lot au voisinage de la « maison des curistes ».

A l'appui de ces éléments, considérant que la municipalité de Mont-Lozère-et-Goulet a failli à sa mission en délaissant l'entretien des infrastructures du village, en ne menant pas à bien le doublage du réseau d'assainissement pour lequel l'ancienne municipalité avait mis en place les ressources nécessaires, enfin en ignorant les signaux forts donnés par l'Etat et le département pour un usage sobre de la ressource en eau, j'estime que le moment est venu de mettre un terme à ces errements dommageables. A mon sens, ce redressement passe nécessairement par la reconstitution de Bagnols en commune autonome. En effet, en l'état du rapport de forces au sein du conseil municipal, Bagnols dispose de seulement 3 conseillers municipaux qui ne seront jamais en mesure de faire valoir efficacement les priorités du village, qui diffèrent sensiblement de celles des autres communes déléguées.

L'intégration de Bagnols dans Mont-Lozère-et-Goulet a été une erreur manifeste, ce dont ses habitants ont pris conscience à peine plus d'un an après sa mise en œuvre. Il est encore temps de réparer ce qui a été abîmé et de faire en sorte que les dégâts ne soient pas irréversibles ; il faut pour cela s'en remettre à la sagesse des citoyens et respecter le choix qu'ils ont exprimé avec force, même si ce choix peut contrarier quelques rentes de situation. Je suis donc favorable à ce que Bagnols les Bains soit à nouveau érigée en commune de plein exercice.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes meilleures salutations.

Aymeric PENSIER
ingénieur de l'école spéciale
des travaux publics (ESTP)